

Les conséquences politiques et sociales sont importantes. Le ministre nous a demandé: Qu'avez-vous fait, vous? Lorsque notre parti était au pouvoir en Saskatchewan, nous avons pris plusieurs mesures. Nous sommes allés dans une région du nord où se trouvent un grand nombre de lacs pour dire: Qui que vous soyez, vous ne pouvez plus construire de chalets en bordure du lac, car la rive appartient à la population et elle devrait y avoir accès. Nous écoutons les rapports de l'Ontario et de l'Est du Canada. Les gens se plaignent qu'ils ne peuvent aller sur les plages qui bordent les lacs. Nous avons fait quelque chose. A ma connaissance, nous sommes la seule province du Canada à avoir son propre système de distribution de gaz naturel et les réserves nécessaires pour l'alimenter. Je crois savoir que c'est toujours le cas, bien qu'un gouvernement libéral en ait troqué une partie, lorsqu'il en a eu l'occasion. Si le ministre veut savoir ce qu'on peut faire, je mentionnerai deux ou trois choses. Bien sûr, la mesure dans laquelle une province peut protéger les droits économiques de sa population est limitée.

L'hon. M. Lambert: Quelle est la province qui perd des habitants?

M. Gleave: Le député demande quelle est la province qui perd des habitants. Et alors? Nous n'avons pas à nous en excuser. C'est dû au fait que nous sommes essentiellement une province agricole, et que les programmes du gouvernement à l'égard des ventes de céréales à la fin de 1968 et en 1969 nous ont pour ainsi dire menés à la faillite. Nous avons donc eu bien des difficultés.

Le député qui m'a lancé cette question sait que c'était vrai de l'Alberta, et que c'était vrai aussi du Manitoba. Nous avions des problèmes. Mais nous nous sommes aperçus en Saskatchewan, comme dans d'autres provinces, que l'emprise étrangère commençait à empiéter sur notre terre agricole, non que les étrangers tiennent tout particulièrement à cultiver notre terre, mais parce qu'ils pensent que c'est une bonne occasion de spéculation, que c'est une protection. Le gouvernement provincial s'inquiéta. Il présenta un bill en vue de faire face à la situation, et ce bill a maintenant été renvoyé devant un comité qui doit en débattre et décider quelle sorte de loi sera en fin de compte adoptée pour protéger la terre. Qu'obtenons-nous de l'autre côté de la Chambre? Voici un titre que l'on peut lire dans la *Star-Phoenix* de Saskatoon: «Ottawa opposes, Lang Says». Il n'y a qu'un député dans toute la province de Saskatchewan.

M. Nystrom: Un de trop.

M. Gleave: Même avant que le bill devienne loi, il a l'intention, dit-il, de faire mener une enquête à son sujet. Il est facile de dire que la question sera renvoyée devant les tribunaux. Quant à savoir s'il ira jusqu'à la contournement, c'est une autre question. J'en doute. L'honorable D. Stewart, chef de l'opposition là-bas, pleure de grosses larmes de crocodile. Si l'on tenait un plateau, on pourrait les entendre tomber. Mais, je le répète, des mesures sont prises.

Dans la ville où je vis, il y avait une raffinerie, construite par les personnes qui y travaillent. Au départ, il s'agissait d'une petite raffinerie, qui est devenue BA, puis Gulf. On a pris la décision de la supprimer. Elle est partie. Elle produisait suffisamment d'argent pour lui permettre d'être située dans cette ville et d'y être rentable. Mais à un moment donné, on a décidé qu'il serait plus avantageux de transporter le tout dans la région d'Edmonton.

La société Quaker Oats a décidé qu'il serait plus avantageux d'avoir son usine à Peterborough. Elle a fermé l'autre usine. Elle ne s'est pas préoccupée des conséquences sociales d'une telle mesure. Elle n'a tenu compte d'aucun élément, si ce n'est la perspective de faire des gros sous. Peut-être est-ce là un motif suffisant pour une société, mais dans quel genre de pays vivrions-nous, si l'on adoptait une telle philosophie? Cela concerne beaucoup plus que nous-mêmes. Cela concerne les générations qui vivront ici après nous. Pourront-elles jouer sur les plages de l'Île-du-Prince-Édouard? Auront-elles accès aux plages de l'Ontario et de la Nouvelle-Écosse? Quel genre de pays nous attendons-nous à avoir? C'est une question valable, je pense. C'est une question plus importante, à long terme, que celle de savoir comment se remplir les poches.

J'ai lu dernièrement un article sur le projet de construction d'une oléoduc le long de la vallée du Mackenzie, et les réponses données à des questions données à la Chambre indiquent qu'une telle mesure semblable est effectivement en voie de réalisation. Mais quelles conséquences cela aura-t-il sur l'écologie? Voilà une question à laquelle on n'a pas répondu. Apparemment, on a l'intention de procéder coûte que coûte à cette construction. Mais a-t-on pensé aux gens qui vivent dans cette région? N'ont-ils aucun droit? Avons-nous le droit de faire fi de leurs désirs? Nous avons sans doute ce droit, légalement. Mais moralement? La chose est inévitable. Qu'il s'agisse de la vallée du Mackenzie ou de la région de la baie James, la décision se prendra sans que l'on tienne vraiment compte de ceux qui avaient réussi à s'assurer des conditions de vie satisfaisantes après de longues années.

• (1630)

Mais je reviens à l'essentiel du bill et aux amendements proposés; le gouvernement doit sûrement se rendre compte du peu de faveur avec laquelle la presse a accueilli ce bill. A ma connaissance, bien peu de journaux ou d'éditoriaux trouvent le bill satisfaisant, bien fondé et de nature à répondre aux exigences des Canadiens actuellement comme à l'avenir.

M. Cullen: Voulez-vous d'un gouvernement par gazettes?

M. Gleave: Je signale simplement les opinions qu'on y exprime. Cela va peut-être vous déplaire, mais je ne crois pas qu'il s'agisse d'un gouvernement par gazettes. Ce ne sont pas les journaux qui vont prendre les décisions, mais la Chambre et le gouvernement ou nos vis-à-vis. Quelques-uns d'entre eux ont exprimé, au comité leur mécontentement au sujet de la mesure à l'étude et étant donné les circonstances, je ne vois pas comment le gouvernement peut se croire autorisé à en poursuivre l'étude sous sa forme actuelle. La portée en est trop étroite et ne donnera pas de résultats ou n'apportera aucun changement.

L'hon. M. Pepin: Vous ne pouvez juger des résultats qu'elle donnera par sa dimension.

M. Gleave: Il ne s'agit pas de dimension, mais de discernement, du choix des objectifs, de ce que nous désirons. Ces objectifs ne figurent pas dans le bill; on laisse à un certain comité le soin de prendre des décisions ici et là à leur sujet. Sans objectifs bien définis, les décisions seront imprécises, comme la mesure. Il n'y a aucune définition précise des objectifs. J'ignore ce que dit le ministre assis sur son siège, mais je lui sais gré de me suivre. Je suppose qu'il cherche à m'aider, nous connaissons son bon cœur,